



## **VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS**

### **RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL**

relatif à une demande de crédit de CHF 683'000.- dont  
CHF 600'000.- TTC pour les Travaux publics et  
CHF 83'000.- HT pour le Service des eaux  
pour la reconstruction du collecteur et sa mise en séparatif,  
l'assainissement de la chaussée et des trottoirs, ainsi que le  
remplacement de la conduite et la reprise des branchements eau  
de la rue des Crêtets, entre le boulevard de la Liberté et la rue Morgarten

(du 12 mars 2007)

### **AU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS**

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères générales,  
Messieurs les Conseillers généraux,

#### **Préambule**

Dans le cadre de la 1<sup>ère</sup> étape des travaux de construction de la H20, soit le tronçon entre le giratoire de la Combe-à-l'Ours et le Crêt-du-Loche, il a été décidé, d'entente entre les autorités communales et cantonales, de faire passer le trafic de transit en provenance ou en direction du bas du canton et se rendant en Ouest, respectivement en Est, par l'axe boulevard de la Liberté/rue des Crêtets, rue de l'Helvétie/rue Louis-Joseph Chevrolet.

Des travaux d'élargissement nécessaires pour absorber le trafic du tronçon Crêtets-Chevrolet, entre la rue Morgarten et le giratoire de la Combe-à-l'Ours, ont été faits en 2005-2006.

De même, le carrefour Liberté-Crêtets a été aménagé en giratoire en préparation à la 2<sup>ème</sup> étape d'aménagement de la H20.

Les derniers travaux d'aménagement à réaliser dans le cadre de la 1<sup>ère</sup> étape entre le Bas-du-Reymond et la Combe-à-l'Ours concernent, pour le service cantonal des Ponts et Chaussées (SPCH), la pose d'un revêtement

phono-absorbant sur la rue des Crêtets, entre le boulevard de la Liberté et le côté Est du paddock, pour palier aux nuisances phoniques liées à l'accroissement du trafic de transit dans cette zone.

Conscients de l'état de délabrement avancé de la chaussée, nous avons proposé au SPCH de surseoir momentanément à la pose du revêtement prévu, le temps que nous réalisons une remise en état de la chaussée sur le tronçon concerné.

## **Travaux à réaliser**

### Travaux publics

En ce qui concerne la chaussée, son très mauvais état sur sa moitié Est nous oblige à concevoir la réfection totale de la superstructure dans cette zone. Pour le reste du tronçon, nous prévoyons de procéder à une réhabilitation partielle de la chaussée et à son renforcement.

Une auscultation du collecteur courant sur le tronçon sis entre le boulevard de la Liberté et la rue du Mont-Racine a également révélé son état préoccupant. Il devra donc être démonté et reconstruit.

Nous allons profiter de ces travaux pour installer un collecteur parallèle et créer ainsi le réseau séparatif sur une partie du tronçon.

Ces travaux entrent dans le programme de l'étape 1 de mise en séparatif de la Ville, selon le plan général d'évacuation des eaux (PGEE), en phase d'élaboration.

### Aménagements urbains

En collaboration avec le service en charge des aménagements urbains, les dispositions suivantes ont été arrêtées :

- ⇒ *Piétons* : les passages pour piétons sur le tronçon concerné seront sécurisés avec la création d'un îlot central.
- ⇒ *Cyclistes* : le réseau des voies cyclables dans le centre urbain, élaboré par le service concerné, ne prévoit pas de voie spécifique sur la rue des Crêtets. En conséquence, aucune mesure constructive ne sera appliquée.
- ⇒ *Plantations* : la rangée d'arbres au milieu du trottoir sud, entre le boulevard de la Liberté et la rue du Mont-Racine, a été reconnue comme digne d'intérêt par le service concerné et sera maintenue.

### Service des eaux

Le fait de remplacer le collecteur et de poser un système séparatif de deux canalisations implique que la conduite d'eau devra être déplacée. En effet, une multitude d'infrastructures souterraines courent le long de la rue des Crêtets à cet endroit, rendant impossible la mise en place d'une nouvelle

conduite sans déplacer l'un ou l'autre des câbles ou conduites existants. La conduite d'eau est celle qui pose le moins de problèmes à déplacer.

Cette conduite, qui date de 1985, est en fonte ductile de DN 250. Elle sera remplacée par une conduite identique sur une longueur d'environ 130 m. (pas de pose et de dépose possible).

En comprenant aussi la reprise des branchements d'immeubles alimentés par cette conduite de distribution et par la mise en place d'alimentation provisoire en eau durant les travaux, le devis se monte à :

Matériel	CHF	60'000.-
Main-d'œuvre	CHF	23'000.-
Total HT	CHF	<u>83'000.-</u>

Le coût du génie civil est pris en charge par les Travaux publics.

#### Service des Ponts et Chaussées

La pose d'un tapis phono-absorbant, du même type que celui posé sur la rue Chevrolet, sera intégralement prise en charge sur les 400 premiers mètres environ du tronçon par le service des Ponts et Chaussées (SPCH). Le solde sera à la charge de la Ville.

#### **Investissements**

Le coût estimatif des divers travaux programmés sur le tronçon en question se décompose ainsi :

Assainissement et remplacement d'une conduite d'eau potable	CHF	83'000.-
Assainissement collecteurs, mise en séparatif	CHF	380'000.-
Assainissement de la chaussée	CHF	220'000.-
Total à charge de la Ville	CHF	<u>683'000.-</u>
Revêtement phono-absorbant à charge de l'Etat	CHF	158'000.-

La réalisation des travaux, objet de la présente demande de crédit s'inscrit comme suit :

Travaux publics	CHF	600'000.-	TTC
Service des eaux	CHF	83'000.-	HT
Total	CHF	<u>683'000.-</u>	

Seront à déduire les éventuelles subventions accordées, tant pour la mise en séparatif (en principe, 25 % du montant des travaux concernés) que pour l'assainissement de la chaussée (par le fonds des routes communales, taux variable).

### **Conséquences financières**

En application des directives établies par le Service des communes, la charge financière, calculée sur une durée d'amortissement de 40 ans (2,5 %) pour les Travaux publics et de 20 ans (5 %) pour le Service des eaux, au taux moyen des emprunts de la Ville de 3,8 % sur la moitié de l'investissement sera de :

	<i>Amortissements annuels CHF</i>	<i>Intérêts annuels moyens CHF</i>	<i>Coûts annuels moyens CHF</i>	
TP canalisation	9'500.-	7'220.-	16'720.-	1)
TP route	5'500.-	4'180.-	9'680.-	
Service des eaux	4'150.-	1'577.-	5'727.-	2)
<b>Total</b>	<b>19'150.-</b>	<b>12'977.-</b>	<b>32'127.-</b>	

1) Montant financé par une part de la taxe d'épuration de 0,54 ct/m<sup>3</sup>

2) Montant représentant une part du prix de l'eau de 0,16 ct/m<sup>3</sup> HT.

Pour les Travaux publics, la charge d'intérêt est déjà implicitement budgétée dès lors que l'investissement figure dans les crédits à solliciter en 2007, au chapitre 700 *Travaux publics, réhabilitation de la rue des Crêtets entre Liberté et Morgarten* par CHF 600'000.-.

Pour le Service des eaux, l'investissement n'a pas été budgété, ces travaux n'étant pas prévisibles au moment de l'établissement du budget.

### **Conséquences sur les ressources humaines**

Aucune particulière. Les prestations assurées par les Services techniques le seront dans le cadre normal des activités.

### **Rapprochement et collaboration avec le Locle**

Aucun

### **Éléments relatifs au développement durable**

La mise en place d'un revêtement phono-absorbant vise à réduire les nuisances générées par le trafic à cet endroit.

La mise en séparatif permettra, lorsque l'exutoire sera construit, de moins charger la STEP en eaux claires néfastes à son bon fonctionnement.

Ce rapport sera soumis à la Commission des Infrastructures lors de sa séance du 12 mars 2007.

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, à voter l'arrêté suivant :

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président:  
Pierre Hainard

Le Chancelier:  
Sylvain Jaquenoud

Annexes : 3 plans

**LE CONSEIL GENERAL  
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS**

Vu un rapport du Conseil communal

arrête :

**Article premier.-** Un crédit de CHF 683'000.- est accordé au Conseil communal pour la reconstruction du collecteur et sa mise en séparatif, l'assainissement de la chaussée et des trottoirs, ainsi que le remplacement de la conduite et la reprise des branchements eau de la rue des Crêtets, entre le boulevard de la Liberté et la rue Morgarten.

**Article 2.-** Ce crédit figurera à raison de CHF 600'000.- au compte des investissements des Travaux publics et à raison de CHF 83'000.- au compte des investissements du Service des eaux.

**Article 3.-** L'investissement sera amorti au taux annuel de 2,5 % pour les Travaux publics et de 5 % pour le Service des eaux.

**Article 4.-** Les subventions cantonales éventuelles viendront en déduction du crédit accordé aux Travaux publics.

**Article 5.-** Le Conseil communal est autorisé à contracter les emprunts nécessaires au financement dudit crédit.

**Article 6.-** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président:  
Alain Parel

Le Secrétaire:  
Fabien Fivaz